

Concours externe et interne d'ingénieur des services techniques (IST)

Session 2021

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE JURY

Le concours interne/externe d'ingénieur des services techniques (IST) pour 2021 a compté au total 160 inscrits et 139 présents, pour 18 postes ouverts. On compte moins de candidats inscrits et présents qu'en 2020 et 2019 (respectivement 213 et 185, pour 8 postes ouverts en 2020), le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 ne pouvant justifier à lui seul deux baisses annuelles consécutives d'inscriptions. Les raisons de cette baisse qui pourront être récurrentes seront évoquées en conclusion. Le taux de présence des inscrits à l'épreuve écrite d'admissibilité a été de 76,4 % (86,8 % en 2020).

S'agissant du concours externe, l'épreuve d'admissibilité consiste en une sélection sur dossier. 34 candidats ont été déclarés admissibles pour 11 postes. Pour le concours interne, elle consiste en la résolution d'un cas pratique dans la spécialité immobilier. 37 candidats ont été déclarés admissibles pour 7 postes.

Le jury a déclaré admissibles 37 candidats, soit 54,41 % des candidats présents à l'épreuve écrite (contre 28,1 % en 2020 et 26,6 % en 2019). 35 candidats internes et 27 candidats externes ont été auditionnés du 6 au 16 septembre 2021 à Lognes.

Concours externe

Session	Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis / LP	Candidats admis / LC
2021	Immobilier	11	71	71	34	11	2
	Logistique	0					
		11	71	71	34	11	2

Session	Spécialité	Barre d'admission	
		LP	LC
Session 2021	Immobilier	12,94/20	12,63/20

Concours interne

Session	Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Candidats admissibles	Candidats admis / LP	Candidats admis / LC
21	Immobilier	7	89	68	37	7	5
	Logistique	0					
		7	89	68 (76,40%)	37	7	5

Session	Spécialité	Barre d'admissibilité	Barre d'admission LP	Barre d'admission LC
Session 2021	Immobilier	10/20	12,75/20	12/20

In fine, le jury a déclaré admis 18 candidats (11 externes et 7 internes dont 5 femmes et 14 hommes) sur la liste principale (soit près de 29 % des candidats présents à l'oral). Il a établi une liste complémentaire de 7 candidats (2 externes et 5 internes dont 1 femme et 6 hommes), prenant ainsi en compte les besoins en postes d'IST nés par la mise en œuvre du plan de relance portant sur les années 2021 et 2022.

Les développements ci-après détaillent, pour chaque épreuve, les appréciations des membres du jury et quelques recommandations aux futurs candidats.

1. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. CONCOURS EXTERNE

S'agissant du concours externe, l'épreuve d'admissibilité consiste en une sélection sur dossier. Les membres du jury ont examiné trois documents : le CV, la lettre de motivation et le dossier technique. 74 candidats ont déposé un dossier. 34 candidats ont été déclarés admissibles.

La qualité des documents constituant le dossier demeure moins souvent inégale qu'à la session précédente. Le CV met en avant les expériences professionnelles dans le domaine des services techniques, les connaissances maîtrisées et les outils développés. La lettre de motivation est encore trop souvent brève et trop peu explicite sur les motivations du candidat à rejoindre le ministère de l'intérieur. Elle conduit la plupart du temps le jury à demander aux candidats à reformuler les raisons à la fois professionnelles et personnelles à vouloir servir l'État au ministère de l'Intérieur en particulier.

Il convient de noter qu'une part croissante des candidats au concours externe est constituée des apprentis ou contractuels travaillant pour la grande majorité au sein des SGAMI (« faux externes »), rendant les dossiers mieux motivés.

Le jury exprime quelques recommandations, non exhaustives, à destination des futurs candidats au concours externe d'ingénieur des services techniques :

- Présenter clairement, dans le CV, les compétences techniques acquises, en vue d'un potentiel recrutement comme ingénieur des services techniques au sein du ministère de l'Intérieur (immobilier préfecture, police, gendarmerie, et sécurité civile); toujours présenter les postes occupés de manière anti-chronologique;
- Mentionner les projets menés personnellement sur les différents postes occupés ;
- Préciser, dans la lettre de motivation, les raisons qui poussent le candidat à vouloir devenir ingénieur des services techniques au ministère de l'intérieur ;
- Structurer le dossier technique (présentation succincte du projet, calendrier de mise en œuvre, modalités de réalisation (marchés publics), coût et modalités de financement, difficultés rencontrées...en mettant en exergue la valeur ajoutée personnelle du candidat.

2. CONCOURS INTERNE

Pour le concours interne, elle consiste en la résolution d'un cas pratique dans la spécialité immobilier sous forme de fiche.

Sur les 71 candidats présents à l'épreuve écrite 37 candidats ont été déclarés admissibles.

Le jury souhaite rappeler aux futurs candidats dans la spécialité immobilière que le métier d'ingénieur est fondé sur un triptyque permettant d'analyser et de communiquer sur toute problématique :

- les connaissances qui vont permettre d'analyser le fond de chaque problème ;
- l'aspect managérial qui accompagne la gestion de toute problématique ;
- la forme donnée à chaque restitution et naturellement, la qualité du style, de l'orthographe et la grammaire.

Le jury formule plusieurs recommandations, à destination des futurs candidats au concours interne d'ingénieur des services techniques sans prétendre à l'exhaustivité :

- organiser son temps pendant l'épreuve pour bien le gérer ;
- lire (et relire) les questions posées, pour identifier clairement le ou les produits attendus, leur nature (note administrative, lettre en forme administrative, rapport, plan de communication, compte-rendu, tableau, échéancier...) son positionnement personnel au sein de la structure administrative et le niveau hiérarchique de leur destinataire ;
- réfléchir à la problématique posée par le sujet avant même de lire le dossier, pour identifier de grands questionnements (par exemple : droit applicable, actualité du sujet, solutions envisageables, difficultés potentielles, dimensions complémentaires...);
- lire l'intégralité du dossier et, si possible, relier les pièces du dossier aux grands questionnements identifiés ;
- pour chaque pièce du dossier, examiner la nature du document (texte législatif ou réglementaire, rapport administratif, article de presse, pétition...) pour apprécier la crédibilité à lui accorder ;
- identifier les documents inutiles ;
- construire la copie dans la forme demandée par le sujet ;
- se projeter réellement sur les fonctions que le candidat est censé assumer ;
- apporter une réponse claire et argumentée à la question posée ;

- soigner tout particulièrement la dimension opérationnelle du sujet ;
- porter une attention toute particulière à l'écriture, l'expression écrite, l'orthographe et la grammaire ;
- veiller à ne pas apposer, par étourderie, un signe distinctif sur la copie ; ne pas mentionner, dans un en-tête de note, un nom de ville, de préfet ou l'identité du rédacteur ;
- relire la copie en fin d'épreuve.

2. LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Le candidat au concours externe d'ingénieur des services techniques passe deux entretiens avec les membres du jury :

- un entretien de 30 minutes, visant à apprécier ses aptitudes, sa motivation à exercer les fonctions de ce grade et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.
- un oral technique de 30 minutes, sur la base d'un exposé oral de 15 minutes devant le jury suivi de questions, dans la spécialité choisie, prenant appui sur un dossier à caractère technique mettant le candidat en situation professionnelle et permettant de vérifier les connaissances techniques et la capacité du candidat à conduire un projet.

Le candidat au concours interne passe une seule audition avec le jury (entretien de 30 minutes).

1. L'ENTRETIEN (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)

Pour conduire l'entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée maximale de 5 minutes, le jury dispose du dossier constitué par le candidat. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à sa formation et son parcours professionnel, son environnement et ses motivations à devenir IST au sein du ministère de l'intérieur.

La plupart des candidats a semblé à l'aise dans l'exercice oral, bien que le stress soit parfois perceptible en début ou en cours d'entretien. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont su se montrer, vis-à-vis du jury, ouverts, réactifs, sincères et qui ont su affirmer à bon escient leur point de vue.

Pour beaucoup de candidats, l'exposé est la reprise de la partie du dossier relative à leur expérience professionnelle. La valeur ajoutée professionnelle du candidat n'était pas toujours mise en avant, conduisant le jury à interroger le candidat sur son rôle personnel.

Les meilleurs candidats ont réussi à structurer leur propos autour de quelques compétences acquises au fil de leur carrière, agrémenté(es) d'exemples concrets.

Les candidats « faux externes », déjà affectés sur des postes d'apprentis d'ingénieurs ou de contractuels (plan de relance), étaient le plus souvent convaincants.

S'il ne fait pas de doute que certains candidats exercent déjà des missions qui relèveraient du niveau supérieur, il leur revient à démontrer qu'ils en connaissent les missions et responsabilités. Les candidats de concours interne habitués aux fonctions de contrôleur des services techniques, ont bien souvent été en difficulté pour « se mettre dans la peau d'un ingénieur ». Le concours n'est pas seulement l'opportunité pour un contrôleur de monter en grade. Il est principalement le moment de confier à un contrôleur expérimenté les missions pour lesquelles il tiendra les promesses de devenir, en raison de son potentiel, un ingénieur responsable et encadrant.

L'organisation interministérielle de l'État est méconnue de la plupart des candidats externes, jeunes diplômés. Les seuils précis de passation des marchés de la commande publique sont trop souvent

ignorés au concours externe. Ils sont parfois même non maîtrisés par les candidats du concours interne, ce qui surprend le jury pour des praticiens au quotidien de la commande publique. Les principes de la LOLF sont peu connus (règles de gestion budgétaire et comptable en investissement) y compris pour les candidats au concours interne. L'existence du CG3P (code général de la propriété des personnes publiques) est ignorée majoritairement. Le titrement des propriétés de l'État, indispensable pré-requis aux projets immobiliers, est un véritable angle mort de la préparation aux concours externe et interne.

Malgré ces insuffisances fréquentes, les mises en situation, proposées systématiquement aux candidats, ont permis au jury de mesurer avec discernement la capacité du candidat à encadrer une équipe, à prendre des responsabilités, et à gérer des conflits. Globalement, les candidats font preuve de pragmatisme et de réalisme dans les mises en situation professionnelle. Une part significative des candidats a su répondre, de façon appropriée et pertinente, à des mises en situation de management.

Le jury de la session 2021 reprend et complète les recommandations contenues dans le rapport précédent à destination des futurs candidats au concours d'IST et insiste à titre principal sur les points suivants:

- Préparer soigneusement l'exposé, afin qu'il soit structuré, concis, dynamique, mais aussi original et de nature à mettre réellement en valeur les compétences et les motivations du candidat ;
- être, dans l'ensemble de l'entretien, spontané dans son expression, naturel, tout en ayant une attitude réfléchie ; rester attentif et à l'écoute du jury durant tout l'entretien ;
- se montrer cohérent tout au long de son discours ;
- illustrer par des exemples concrets son propos sur les compétences acquises, les réalisations, les projets conduits ou les actions menées ;
- soigner sa gestuelle, le comportement non verbal étant également pris en compte par le jury, qui apprécie toutes les composantes de la présentation du candidat et l'image qu'il renvoie ;
- se renseigner sur les structures et postes offerts en cas de réussite au concours. Les candidats ne doivent pas tenir pour acquis qu'ils resteront nécessairement au sein de la même structure et envisager un minimum de mobilité ;
- se documenter tout au long de l'année, et bien avant son inscription au concours, sur l'actualité du ministère de l'intérieur et des SGAMI, les enjeux des grandes politiques publiques, en particulier celles mises en œuvre par l'échelon déconcentré, l'évolution des institutions, les marchés publics, l'exécution du budget de l'Etat en mode LOLF, le rôle de la direction de l'immobilier de l'Etat et du RPIE ;
- mettre à jour sa culture administrative générale (notamment les droits et devoirs d'un fonctionnaire, les principes républicains) ;
- ne pas hésiter à prendre position, de façon argumentée, lorsque le jury demande au candidat son avis personnel.

2. L'ORAL TECHNIQUE (CONCOURS EXTERNE)

S'agissant de l'oral technique, les deux tiers des candidats ont bien réussi à utiliser les 15 minutes de présentation de la problématique, sujet de l'oral technique.

Dans le dernier tiers de cet entretien, une petite moitié a effectué une présentation brouillonne mettant en exergue une méconnaissance technique voire des faiblesses rédhibitoires. Pour les autres, il semble que cette faiblesse provient d'une capacité d'analyse en lecture rapide, peu maîtrisée et globalement faible. Dans ce cas, le jury, lors des échanges de deuxième partie de l'entretien technique, a essayé de déterminer si le candidat possédait les aptitudes à l'emploi qui pourraient être étayées par des formations spécifiques.

Lors de cette partie, les meilleurs candidats ont clairement structuré leur présentation, mettant en exergue leurs connaissances techniques et terminant souvent leur présentation avec quelques minutes d'avance.

Le jury formule de manière non limitative les conseils suivants, à l'intention des futurs candidats au concours d'IST :

- Répartir son temps de préparation entre la lecture du questionnement plutôt deux fois qu'une, la lecture rapide du dossier et la structuration du propos ;
- structurer son discours de présentation en restant naturel et réfléchi ;
- se montrer cohérent, attentif et réfléchi en anticipant les attentes possibles du jury ;
- se préparer en se documentant sur les fondements métiers comme les étapes de la loi MOP, les attendus des pré-études immobilières, la gestion de stock, l'organisation d'un atelier. Croire que l'on maîtrise par la pratique quotidienne est une erreur ;
- l'exposé doit être pédagogique ;
- l'utilisation du tableau durant l'exposé est un pari auquel le candidat devra avoir réfléchi, au préalable ;
- au cours de la partie consacrée aux échanges et en cas de difficultés d'un candidat dans sa structuration voire dans la mise en avant de ses connaissances techniques, le jury l'invite à un exposé au tableau. Celui-ci est déterminant, permettant de révéler son éventuelle inaptitude à l'emploi. Les futurs candidats doivent donc se préparer et s'exercer dans leur vie professionnelle à maîtriser cet exercice opérationnel.

Le président de jury,

François LALANNE